

## PROTOCOLE INTER-ASSOCIATIF D' ACTIONS ANIP-AFIPA / UNIP

Les représentants des deux associations professionnelles de cadres de la DGFIP, ANIP-AFIPA et UNIP se sont réunis à PARIS le 30 juin 2015. A l'issue de cette réunion, le texte suivant a été élaboré par les instances représentatives des deux associations en vue d'une plate-forme commune d'actions autour des trois points de fond ci-après mentionnés :

**Alinéa 1-** Suite aux décisions du Ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique en ce domaine, nous poursuivons à **terme** la pleine logique d'équité et de cohérence globale, pour tendre vers un rehaussement et un alignement de **l'indice terminal** des IP et des IDIVHC ex-IP à 1040, en intégrant l'indemnitaire dans les salaires.

Dans cette perspective, la possibilité de retour au grade d'IP pour les IDIV HC ex- IP devenus comptables avant 2012, ne serait plus bloquée par une problématique d'indice terminal inférieur à celui qu'ils détiennent actuellement.

**Alinéa 2** - Conformément à notre statut et à la répartition réelle des cadres selon les grades, nous sollicitons légitimement l'application effective d'une véritable **logique de grade** pour les postes surindiciés, soit à minima un quota de 30 % pour les IPFIP et IDIV HC ex-IP, pour l'accès aux postes HEA comptables et administratifs.


**Alinéa 3-** Eu égard à **l'insécurité juridique** et à l'absence actuelle de transparence et de visibilité unanimement reconnue comme telle, et ressentie comme un **malaise** par la plupart des cadres comptables et non comptables, d'origine, de grade, et de sensibilités différentes, nous sollicitons expressément la mise en place de plans d'information plus en amont dans chaque DR/DDFIP sur les **restructurations** de services, c'est à dire dès que les décisions ont été validées par la DG.

A ce titre, nous demandons une clarification des règles de gestion des cadres sur les postes libérés ou à pourvoir pour que les candidats potentiels puissent postuler ou non, en toute connaissance de cause.

Paris-Bercy, le 23 novembre 2015

Daniel ANDRE

Président de l'UNIP



Bruno BIROUSTE

Président de l'ANIP-AFIPA

